

GRANDS PRIX QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ 2002

RÉCIPIENDAIRE D'UNE MENTION

Catégorie PME de services

Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI), Montréal

Président-directeur général :

M. Florent Francoeur
(514) 879-1636

Coordonnatrice de l'administration et de la qualité :

Mme Julie Deschênes
(514) 879-1636, poste 253

Profil

L'ORHRI est un organisme qui a été constitué par le gouvernement du Québec et dont la mission fondamentale est la protection du public. Représentatif de tous les milieux de travail et reconnu par le Code des professions, l'Ordre est le seul regroupement se consacrant à l'avancement des ressources humaines au Québec. Il est également le seul habilité à décerner les titres professionnels de conseiller en ressources humaines agréé (CRHA) et de conseiller en relations industrielles agréé (CRIA). Ces deux professions font partie des professions à titre réservé, c'est-à-dire que l'utilisation des titres professionnels visés est réservée aux membres agréés de l'Ordre. L'organisme est régi par une loi et par un cadre réglementaire assez strict.

L'Ordre regroupe près de 5000 membres agréés et 1000 candidats à la profession, présents dans tous les secteurs de l'économie. Ils exercent leurs activités en relations de travail, en gestion des ressources humaines, en santé et sécurité du travail, et en formation en entreprise. Bien que la plupart d'entre eux soient établis dans l'agglomération de Montréal, on en retrouve un bon nombre dans les diverses régions du Québec.

L'Ordre est un organisme de référence incontournable en gestion des ressources humaines et en relations industrielles au Québec. Dans son domaine, il est le chef de file en matière de partage des savoirs ainsi qu'en matière d'émergence et de diffusion d'idées nouvelles. Source d'inspiration et de valorisation pour ses membres, l'Ordre exerce une influence auprès des décideurs dans son domaine.

La mission

L'ORHRI s'emploie à promouvoir le rôle stratégique des professionnels en ressources humaines et en relations industrielles dans le succès des organisations au Québec et dans la mise en valeur du potentiel humain.

L'Ordre encourage également la recherche, le développement et l'intégration de nouveaux concepts et pratiques dans tous ses champs d'expertise afin de favoriser l'évolution de la profession.

C'est de cette façon que l'Ordre assure la protection du public.

Les valeurs

La mission de l'ORHRI comporte des valeurs que cet organisme s'engage à promouvoir avec diligence. Ces valeurs, fondamentales pour l'Ordre, sont aussi capitales dans l'exercice de la profession. Voici quelles sont ces valeurs.

- Le respect de la pluralité des disciplines et des intérêts professionnels des membres au sein de l'Ordre.
- Le développement des intérêts communs des membres en ce qui a trait à l'apprentissage collectif, à l'intégration des idées, à l'échange d'expertise, à la recherche et au libre-échange d'information.
- La reconnaissance et le développement du potentiel humain dans les milieux de travail.
- Le respect de la déontologie et des normes professionnelles de l'Ordre par ses membres.
- L'innovation en matière d'attitudes et de façons de faire.
- Le respect et la recherche de l'équité dans toutes les actions posées par les membres et par l'Ordre.

Historique

Le 6 juillet 1973, l'article 37 du Code des professions venait consacrer l'existence de la Corporation professionnelle, devenue par la suite l'Ordre professionnel, des conseillers en relations industrielles du Québec (OPCRIQ) et lui accordait le titre réservé de *conseiller en relations industrielles*. En 1977, l'Ordre faisait approuver par règlement un code de déontologie (révisé en 1997) et se dotait en 1986 d'une structure permanente.

Le 12 février 1997, désireux d'accroître la crédibilité de la profession et de loger à la même enseigne l'ensemble des professionnels de la gestion des ressources humaines et des relations industrielles, l'ORHRI (alors Ordre des conseillers en relations industrielles du Québec) et l'Association des professionnels en ressources humaines du Québec signent une convention de regroupement, qui prendra effet le 1^{er} juillet de la même année.

À la suite de cette fusion, l'ORHRI a obtenu en juin 2000 la réservation du titre de *conseiller en ressources humaines agréé* (CRHA) et l'ajout du terme agréé au titre de *conseiller en relations industrielles* (CRHA). Aussi, c'est à ce moment-là que le nom de l'Ordre a été modifié pour devenir l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec (ORHRI). Depuis cette fusion, l'ORHRI a connu un développement rapide de son effectif.

Par ailleurs, c'est à compter de 1998 que l'ORHRI a amorcé une démarche visant la mise en place d'un nouveau système d'inspection professionnelle s'appuyant sur des bases plus solides. Enfin, on a défini les normes et les règles du nouveau système dont l'implantation a débuté en 2001-2002.

Historique Qualité

L'ORHRI, un chef de file dans son domaine, ne cesse de se développer avec un souci constant d'excellence. Ainsi, en 1998, l'Ordre est devenu la première organisation professionnelle au monde à obtenir la certification ISO 9002.

En 2001, l'ensemble des processus ISO a été revu par le registraire accrédité et l'enregistrement ISO a été renouvelé.

Dans le milieu des associations en général, l'ORHRI a la réputation d'être un modèle à suivre dans son domaine. Ainsi, l'Ordre a récemment mérité le prix Reconnaissance, Association de l'année 2002, remis par la Société canadienne des directeurs d'association, division du Québec.

Les principales forces

- Une planification stratégique triennale a permis d'orienter clairement l'organisme vers quatre grandes priorités ou axes de développement : le positionnement, la professionnalisation, le travail auprès des clientèles cibles et l'atteinte des performances financières et opérationnelles.
- La direction a mis en place des pratiques de gestion gagnantes fondées sur une démarche qualité structurée (ISO 9002), des objectifs et un plan d'action clairs, une gestion de type participatif, une communication constante avec le personnel, ainsi qu'une forte présence dans la communauté et auprès de partenaires nationaux et internationaux.
- Le système de régie de l'organisme a été revu et amélioré. Un effort particulier a été consenti pour mieux organiser la présence de l'Ordre dans les régions du Québec.
- Le succès de l'Ordre repose en grande partie sur une orientation clairement centrée sur les besoins et la satisfaction de la clientèle. L'offre de service de l'Ordre est maintenant très large et très appréciée par les membres.
- Grâce à son portail unique dans Internet et à son magazine de grande qualité, l'Ordre se démarque nettement des autres ordres ou associations de son secteur.
- La gestion des ressources humaines s'effectue selon des méthodes modernes, bien structurées et avancées.
- L'Ordre offre à ses membres le programme le plus complet de développement, à moindre prix.